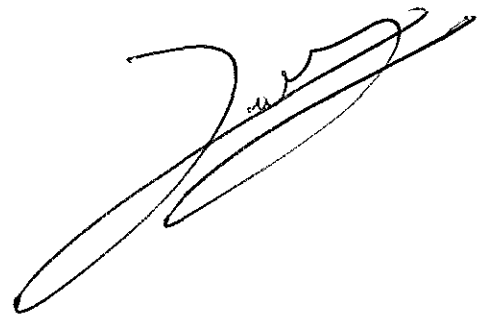


Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST BRIEUC - 2202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 25/03/2022 - 2650 - 2000 B 50126 - 432 282 374 - A.P. 22SARL

AP 22 SARL
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social · Zone Artisanale de Kérampichon
22300 LANNION
432 282 374 RCS SAINT BRIEUC

**COMPTES ANNUELS CLOS LE
30 SEPTEMBRE 2021**

Certifiés conformes,
LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'Z' or 'J' shape with a horizontal line extending to the right.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

N°15949*03

Désignation de l'entreprise		SARL AP 22		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		7A DE KERAMPICHON 22300 LANNION		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		43228237400011		Néant		☐ *	
				Exercice N clos le,		30/09/2021	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 510	3 510	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	190 561		190 561
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	730	726	4
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terreins	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	78 693	43 990	34 703
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	347 041	293 400	53 641
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	461 352	417 668	43 684
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	17 040		17 040
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	23 700		23 700
TOTAL (II)		BJ	BK	1 122 627	759 294	363 333	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	4 658	4 658	
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	903 489	18 800	884 689
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	944		944
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	210 015	1 950	208 065
		Autres créances (3)	BZ	CA	45 937		45 937
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	190 000	1 152
	Disponibilités		CF	CG	322 048		322 048
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	137 901		137 901
TOTAL (III)		CJ	CK	1 814 991	21 902	1 793 089	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	2 937 618	781 196	2 156 422	
Renvois	(1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks		Créances			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NO1-SD

Désignation de l'entreprise		SARL AP 22		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 8 000 .)			DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	1 189 914	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	312 273	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 510 986	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	53 118	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	74 214	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	25 006	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	256 338	
	Dettes fiscales et sociales			DY	224 885	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	11 875	
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	645 436		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 156 422		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	600 417	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOI-SD

AP 22 SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Zone Artisanale de Kérampichon
22300 LANNION

432 282 374 RCS SAINT BRIEUC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 MARS 2022
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 312 272,67 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 312 272,67 euros

A titre de dividendes aux associés 150 000,00 euros

Soit 187,50 euros par part

Le solde 162 272,67 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 352 186,37 euros

Le paiement des dividendes sera effectué à compte de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Lmp

O.L.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000, 00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

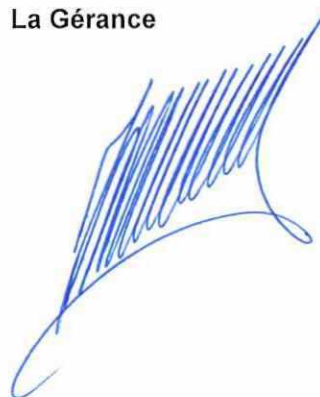
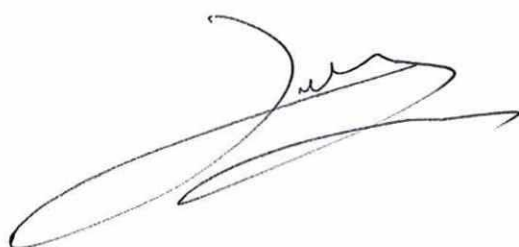
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES	MONTANT OUVRANT DROIT A L'ABATTEMENT
30 septembre 2020	30 000 €	30 000 €
30 septembre 2019	36 500 €	36 500 €
30 septembre 2018	48 150 €	48 150 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 Mars 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

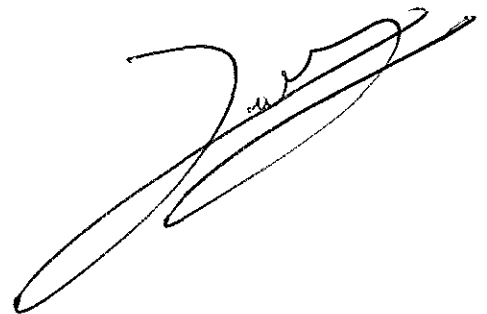
Certifié conforme
La Gérance



AP 22 SARL
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social · Zone Artisanale de Kérampichon
22300 LANNION
432 282 374 RCS SAINT BRIEUC

**COMPTES ANNUELS CLOS LE
30 SEPTEMBRE 2021**

Certifiés conformes,
LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'Z' or 'J' shape with a horizontal line extending to the right.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

N°15949*03

Désignation de l'entreprise		SARL AP 22		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		7A DE KERAMPICHON 22300 LANNION		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		43228237400011		Néant		☐ *	
				Exercice N clos le,		30/09/2021	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 510	3 510	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	190 561		190 561
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	730	726	4
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terreins	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	78 693	43 990	34 703
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	347 041	293 400	53 641
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	461 352	417 668	43 684
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	17 040		17 040
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	23 700		23 700
TOTAL (II)		BJ	BK	1 122 627	759 294	363 333	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	4 658		4 658
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	903 489	18 800	884 689
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	944		944
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	210 015	1 950	208 065
		Autres créances (3)	BZ	CA	45 937		45 937
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	190 000	1 152	188 848
	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	322 048		322 048
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	137 901		137 901
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	CK	1 814 991	21 902	1 793 089	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	2 937 618	781 196	2 156 422	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks			Créances		

Désignation de l'entreprise		SARL AP 22		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 8 000 .)			DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	1 189 914	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	312 273	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 510 986	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	53 118	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	74 214	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	25 006	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	256 338	
	Dettes fiscales et sociales			DY	224 885	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	11 875	
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	645 436		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 156 422		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	600 417	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOI-SD

AP 22 SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Zone Artisanale de Kérampichon
22300 LANNION

432 282 374 RCS SAINT BRIEUC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 MARS 2022
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 312 272,67 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 312 272,67 euros

A titre de dividendes aux associés 150 000,00 euros

Soit 187,50 euros par part

Le solde 162 272,67 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 352 186,37 euros

Le paiement des dividendes sera effectué à compte de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Lmp

O.L.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000, 00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

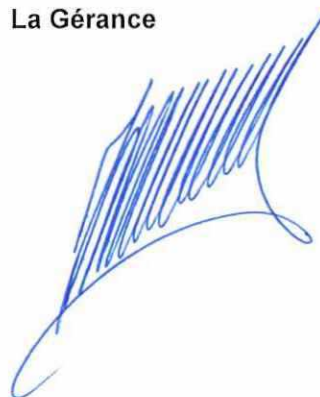
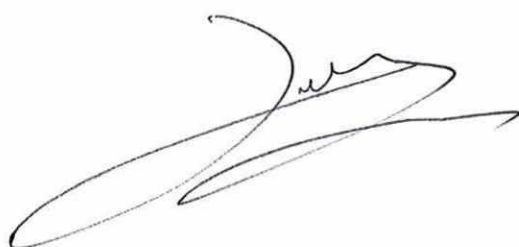
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES	MONTANT OUVRANT DROIT A L'ABATTEMENT
30 septembre 2020	30 000 €	30 000 €
30 septembre 2019	36 500 €	36 500 €
30 septembre 2018	48 150 €	48 150 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 Mars 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : AP22 SARL

Forme juridique : SARL

Numéro unique d'identification - (Siren) : 432 282 374

Représentée par :

Nom : PRAGER Prénom : OLIVIER

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30/09/2021

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature

AUTO PIECES 22
ZA de Kérampichon
22300 LANNION
Tél : 02.96.37.26.05
Fax : 02.96.37.47.99
Siret : 432 282 374 00011